

Chanteloup en-Brie

n° 150 mai 2006 - 34^e année

C
A
N
T
E
L
O
U
P

L
E
P
I



numéro 150





Édito

Comme tous les ans, à la même période, si les hirondelles reviennent dans nos villes et villages, c'est aussi le moment – difficile – pour les élus de préparer et voter les budgets communaux.

C'est dans un contexte contraint – et nous le savions – que le budget 2006 de notre commune a été très difficile à établir également. D'autant que notre volonté permanente est de prendre en compte, autant que faire se peut, les soucis quotidiens de nos concitoyens.

Même si nous avons été forcés de lever l'impôt (18 000 € soit environ 30 €/foyer fiscal, en moyenne) en raison des désengagements financiers du gouvernement, nous avons souhaité maintenir la pression fiscale dans une moyenne encore acceptable comparée aux villages de notre taille et des services rendus.

« Piloter » une collectivité implique de faire des choix et de prendre des décisions. C'est la raison pour laquelle nos concitoyens nous ont élus et confirmé leur confiance à plusieurs reprises. Aujourd'hui, plus que jamais, la frivolité et la frilosité nous sont interdites.

Si nous vous demandons de mettre – modestement, soit – la main à la poche, toute l'équipe municipale, de son côté, a décidé de rechercher davantage encore des solutions d'économies. En plein accord avec nos agents communaux, une série de mesures est étudiée en ce moment afin de contenir les dépenses et, si possible, de les réduire dans un certain nombre de domaines. Sans toucher aux services principaux rendus aux administrés, bien entendu.

Par ailleurs, une ombre ternit un peu plus ce tableau puisque le dossier des malfaçons des travaux de gros-œuvre de la ferme n'est toujours pas clos. Bien au contraire, puisque, depuis une quinzaine de jours, nous sommes contraints d'aller en justice pour défendre les intérêts de la commune. Dépenses supplémentaires dont nous nous serions bien passé.

Donc, en cette période difficile, on ne doit pas être tenté par le repli, l'hibernation et l'inaction. Il faut avancer quand même en garantissant l'équité pour tous et une

action économique et sociale équilibrée tout en respectant les priorités et les possibilités.

C'est ce que nous pratiquons en maintenant les services et la préservation de notre environnement.

Il y a tout de même de bonnes nouvelles qui n'ont pu être évoquées ici dans ce modeste éditorial. Il faut en noter une, malgré tout, avec le nouveau service rendu par nos deux sympathiques buralistes puisque, ensemble, nous avons œuvré auprès de La Poste. Ce commerce propose désormais les services d'un point Poste où vous pourrez acheter des timbres, effectuer des retraits et dépôts de colis et de lettres recommandées, etc. Chacun appréciera rapidement ce nouveau service offert aux Chanteloupiens.

Nous sommes les artisans de notre ville et voulons, avec votre soutien, agir pour tous en fonction, certes, de nos moyens – les moyens d'un village de moins de 2000 habitants ! – mais aussi en pensant à faire bouger les choses et faire évoluer, petit à petit, notre société, en général, et notre collectivité, en particulier.

Pour conclure sur un mode un peu moins formel, avec les beaux jours revient le temps des animations festives, sportives et culturelles de Chanteloup et de Marne-et-Gondoire. Les toutes premières : fête communale, brocante, marché aux fleurs, marqueront cette semaine l'entrée en matière de ces manifestations annuelles. En y participant sans retenue, vous marquerez ainsi votre appui aux bénévoles qui se dévouent pour que nos villes et villages conservent une vie sociale riche et conviviale.

Gérard Willaume.

Profitez de la fête du 1^{er} Mai pour souhaiter à notre « Cantu Lupi » un joyeux anniversaire pour son 150^e numéro. Nous lui dédions ce brin de muguet pour fêter cet événement.

La rédaction



AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 31 mars 2006

1. Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre :

- **Convention de participation financière à la réalisation de l'école maternelle et de la halte-garderie**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention de participation financière à la réalisation du groupe scolaire maternelle et d'une halte-garderie dans la Z. A. C. du Chêne-Saint-Fiacre présentée par l'EPAMarne et autorise M. le maire à signer ladite convention.

- **Demandes de subventions pour les études et la réalisation des équipements publics**

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le maire à rechercher des subventions auprès d'organismes susceptibles d'apporter une aide financière à la commune :

- Contrat CONT.A.C.T.
- Contrat régional
- D.G.E.
- Fonds scolaire
- Ministère de l'Intérieur
- Fonds européen
- C.A.F.
- Réserve parlementaire
- Autres.

et autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

- **Désignation du jury pour le choix du maître d'œuvre**

Le conseil désigne, à l'unanimité, les élus qui composeront le jury pour le choix du maître d'œuvre, selon l'article 25 du C.M.P., à savoir :

Président : Gérard Willaume

Membres titulaires : Pierrette Munier – Marcel Oulés – Gérard Vautrin.

Membres suppléants : Viviane Lomas – Pascal Herry – Pascale Liénard.

Ce jury sera composé de membres extérieurs : le Percepteur – un responsable de la Concurrence et des prix – le Conseiller général de Thorigny-sur-Marne – l'Inspecteur d'Académie – six architectes et ingénieurs du B.T.P.

2. Création d'un poste « Animateur » pour le C.L.S.H.

Le conseil décide, à l'unanimité de créer un poste d'animateur territorial à temps complet, suite à la réussite au concours d'animateur de la directrice du Centre de loisirs et modifie le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous.

	Anc.Situat.	Création	Nouv.Situat.
Animateur	1	1	2

3. Création d'un poste d'agent de maîtrise qualifié

Le conseil décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent de maîtrise qualifié à compter du 1^{er} janvier 2006, dans le cadre du déroulement de carrière d'un agent et modifie le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous :

	Anc.Situat.	Création	Nouv.Situat.
Agent de maîtrise qualifié	0	1	1

4. Prise en charge de formations pour des agents d'animation

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention avec l'association CEMÉA pour permettre à un agent d'animation de suivre une formation BAFD, d'un montant de 635 €, et autorise M. le maire à signer ladite convention.

Le conseil décide, à l'unanimité, de prendre en charge la formation BAFA, pour permettre à un animateur vacataire qui a été recruté, en qualité de stagiaire depuis le 1^{er} janvier 2006, de suivre une formation BAFA.

5. Autorisation de signature : convention Cabinet MOLAS

Le conseil approuve, à l'unanimité moins une abstention, la convention d'assistance technique passée avec le Cabinet MOLAS & Associés, sous réserve que soit indiqué le coût horaire de l'Avocat qui aura pour mission de conseiller la commune, de représenter cette dernière et de revoir l'article 14 dans la procédure judiciaire concernant la société A.M.T.

Le conseil autorise M. le maire à signer ladite convention après que soient apportées les précisions demandées.

6. Renouvellement du contrat avec la Fourrière SACPA

Le conseil refuse, par sept voix contre et six voix pour, pour des raisons budgétaires, le renouvellement, pour l'année 2006, du contrat de prestation de services pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale.

7. Modification du bail épicerie

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet du bail commercial présenté concernant le local appartenant à la commune sis 2, route de la Ferme-du-Pavillon, pour un loyer annuel de 4 980 €, révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE, pour une durée de 9 années, à compter du 31 mars 2006.

8. Versement d'une subvention à l'association sportive du lycée Martin-Luther-King

Le conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 21 € par enfant de Chanteloup-en-Brie fréquentant l'association sportive du lycée polyvalent Martin-Luther-King de Bussy-Saint-Georges, pour l'année scolaire 2005-2006, soit une subvention globale de 189 €.

9. Modification du remboursement d'un emprunt T.V.A.

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le maire à modifier l'échéance du prêt T.V.A. n° 142 110 601 C 1, d'un montant de deux cent mille euros (200 000 €), comme suit :

- inscription de 100 000 € au compte 1641 de la section dépenses d'investissement ;
- consolidation de 100 000 € à l'échéance d'octobre 2006.

Le conseil autorise M. le maire à prendre un arrêté correspondant à la modification de remboursement du prêt bancaire et à signer tous les documents afférents à cette opération.

10. Approbation du compte de gestion 2005

Le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2005 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

11. Approbation du compte administratif 2005

Le conseil approuve, par onze voix pour et une abstention, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2005, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 550 741,71 €
Recettes : 1 447 765,80 €

Déficit d'exécution : 102 975,91 €
Solde N-1 reporté : 105 959,78 €

Excédent de fonctionnement : 2 983,87 €

Section d'investissement :

Dépenses : 651 036,09 €
Recettes : 727 923,43 €

Solde d'exécution : 76 887,34 €
Solde N-1 reporté : 175 135,32 €

Excédent d'investissement : 252 022,66 €

Solde d'exécution 2005 : 255 006,53 €

Le conseil décide que ces sommes seront reprises au budget prévisionnel 2006 aux :

Compte R : 2 983,87 €
Compte R 001 : 252 022,66 €

12. Examen et vote des taux communaux 2006

Le conseil décide, à l'unanimité, de fixer l'augmentation des taxes communales 2006, comme indiqué ci-après, correspondant à une augmentation de 3 % du total des taxes perçues en 2005, soit une augmentation des recettes de 18 222 € :

Taxes	2005	2006
- Taxe d'habitation	18,08 %	18,62 %
- Taxe du foncier bâti	27,82 %	28,66 %
- Taxe du foncier non bâti	57,44 %	59,17 %

13. Examen et vote du budget prévisionnel 2006

Le conseil :

- adopte, à l'unanimité, la section « Fonctionnement » par chapitre, arrêté comme suit : les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 1 513 697,87 € ;
- adopte à l'unanimité, la section « Investissement » par compte, arrêtée comme suit : les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 841 963,66 € ;
- approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2006 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	841 963,66 €	841 963,66 €
Fonctionnement	<u>1 513 697,87 €</u>	<u>1 513 697,87 €</u>
TOTAL	2 355 661,53 €	2 355 661,53 €

Dans le cadre de ce budget, le montant des subventions attribuées aux associations est le suivant :

NOM	MONTANT
- Petite Enfance	20 000
- Aide et soins à domicile	2 775
- A.S.C	2 200
- DOJO	1 550
- Amicale du personnel	1 235
- FCCM / VVF	1 000
- Foyer rural	950
- Club du Moulin	950
- Divers	390
- Chanteloup Maquette Club	350

14. D.G.E. : Demandes de subventions pour travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de l'atelier communal

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter des subventions dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour :

- le remplacement de la balançoire (devis : 9 165,78 € T.T.C.) ;
- la rénovation du vestiaire du personnel pour les employés communaux de la voirie : sanitaires, vestiaire, coin réfectoire. Un seul devis est actuellement parvenu, celui du remplacement des sanitaires pour un montant de 3 161,64 € T.T.C.

15. Demande de subvention C.A.F. pour travaux de rénovation de la halte-garderie

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la C.A.F. pour remplacer la moquette murale et des travaux de peinture. Travaux prévus dans la continuité de ceux déjà réalisés en 2005.

16. Modification des statuts du SIETREM : adhésion de la Communauté de communes « Marne-et-Chantereine »

Le conseil approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SIETREM de la région de Lagny-sur-Marne qui prennent en compte l'adhésion de la Communauté de communes « Marne-et-Chantereine », fixent les conditions de sa représentation dans le Syndicat et modifient la composition du bureau syndical.

17. Éponyme de la voie de desserte de l'opération Bouygues

Le conseil décide, à la majorité, que la voie de desserte des trois maisons individuelles de l'opération Bouygues se dénommera « Passage du Verger ».

18. Autorisation de signature : convention Foyer rural

Le conseil accepte, à l'unanimité, la donation du matériel indiqué dans la convention à savoir :

- Jeu de lumière
- Clef du local lumière
- Notice d'emploi
- 11 cordes pour la gym
- Cartons de loto
- 28 spots d'éclairage

et autorise M. le maire à signer ladite convention et tient à remercier le Foyer rural pour ce don.

19. Questions diverses :

- Recours contentieux contre un permis de construire

M. le maire informe le conseil qu'un permis de construire, accordé pour un immeuble qui sera construit au cœur du village, vient de faire l'objet d'un recours contentieux.

M. le maire indique qu'il a pris contact avec le Cabinet MOLAS, en la personne de Maître Guillaume GHAYE, spécialiste en matière d'urbanisme, et demande l'accord du conseil pour défendre la commune en justice et confirmer le choix dudit avocat. Accord unanime du conseil.

M. le maire précise que les frais engagés, seront pris en charge par l'assureur de la commune, GROUPAMA, à hauteur de 31 480 €, sur présentation des factures acquittées, déduction faite d'une franchise de 10 % avec un minimum de 315 €.

La conséquence première provoquera un retard estimé d'un an et par là-même d'un manque de recettes fiscale pour la commune d'environ 80 000 € alors que cette opération ne nécessite aucun équipement public nouveau.

20. Informations diverses :

- M. le maire indique au conseil qu'E.D.F. a décidé d'enfouir ses câbles entre la rue de la Meunerie et la Mairie. La commission « Travaux » a souhaité profiter de ces travaux pour faire enfouir les câbles de l'éclairage public et les câbles de téléphone. France Telecom a donné son accord pour cet enfouissement

mais, n'étant pas demandeur, refuse d'en assumer le coût qui s'élève à 2.846,48 € T.T.C. qui seront à la charge de la commune.

- M. le maire informe le conseil que le Conseil général a décidé de faire un revêtement de remise en état sur toute la longueur de la R.D. 5 (avenue de la Jonchère). La remise à niveau des bouches à clef sera effectuée avant ces travaux qui devraient être réalisés cet été. De même, le S.I.A.E.P. effectuera, avant, la reprise des branchements plombs (32) des usagers. M. le maire indique que le Conseil général entretient ses voiries mais ne fait pas le marquage au sol qui reste à la charge de la commune. Des négociations sont actuellement en cours avec la D.D.E. pour que cette dernière prenne en charge toute ou partie de ces frais.
- M. le maire informe le conseil que l'EPAMarne doit réaliser les bassins de rétention, l'un près du Centre hippique et l'autre le long de la R.D. 231 ainsi que les travaux de viabilisation des premières opérations de construction de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.
- M. le maire informe le conseil que suite à la construction de l'immeuble sis au 43 de l'avenue de la Jonchère, le parking communal situé rue de la Gare va être indisponible aux heures de chantier. Un parking provisoire de 26 places sera installé devant la halle des Rencontres. Les frais de réalisation de ce parking provisoire seront pris en charge par le promoteur de l'opération immobilière. M. le maire indique que les feux tricolores vont être mis en feux clignotants durant la durée de ce chantier pour permettre la sortie des véhicules du parking provisoire.
- M. le maire informe le conseil qu'un parking communal sera réalisé route de la Ferme-du-Pavillon dans le cadre de l'opération immobilière concernant la création de trois pavillons conformément aux accords conclus avec la société Gill Promotion. La commune rachètera, comme déjà décidé et accepté par le conseil, ce parking au promoteur, courant 2007.
- M^{me} Théault informe le conseil qu'au niveau de l'école maternelle, l'Inspecteur d'Académie prévoit une fermeture révisable de classe sur un an. Cette situation sera revue au mois de juin, au vu des effectifs inscrits, puis à la rentrée de septembre. Elle indique qu'une ouverture de classe est programmée à l'école élémentaire.

LE MAIRE.



COMPTE ADMINISTRATIF 2005

M^{me} Pierrette MUNIER, adjointe au maire chargée des finances, présente le compte administratif 2005.

Les résultats du CA 2005 sont en conformité avec le Compte de gestion que nous venons d'approuver. Le Compte Administratif s'élève à 2 201 777,80 € en dépenses et de 2 175 689,23 € en recettes dégageant un solde d'exécution positif de 255 006,53 €.

Pour la section de fonctionnement nous avons :

En recettes : 1 447 765.80 € auxquels s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 2004 de 105 959.78 € donnant un total de recettes de 1 553 725.88 €.

Le montant des dépenses s'élève à 1 550 741.71 € dégageant un excédent 2005 de 2983.87 €

Pour la section d'investissement nous avons :

En recettes 727 923.43 € auxquels s'ajoute l'excédent d'investissement reporté de 2004 de 175 135.32 €.

Le montant des dépenses s'élève à 651 036.09 € dégageant un excédent de 252 022.66 €

Le solde d'exécution s'élève donc à 255 006.47 €.

Nous avons des restes à réaliser pour un montant de 92 647,44 €.

Ces résultats seront inscrits au BP 2006.

Les résultats de ce Compte Administratif appellent les remarques suivantes :

Nous n'avons pas pu dégager de virement du fonctionnement vers la section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont couvertes par le remboursement de la TVA et les subventions. Pas d'emprunt en 2005.

Les travaux de la ferme ne sont pas réglés en totalité. La Société AMT tarde à nous transmettre son Décompte Général Définitif tel qu'il a été validé par le sous-préfet. C'est ce qui constitue les restes à réaliser avec le solde des études (Spalletti + Vitz).

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2005 (+ 72 398 € par rapport à 2004). Nous finissons juste l'année en ne dégageant que 2 983 € de solde.

Les charges de personnel progressent. Elles représentent 54,4 % des dépenses de fonctionnement. L'augmentation est due à :

- cotisation supplémentaire de 5% pour les retraites,
- refonte des échelles des agents des collectivités,
- congés de maladie, grossesses (remplacement des agents),
- augmentation normale du point et des changements d'échelons.

Les charges à caractère général augmentent également de 74 184 € par rapport à 2004 :

- augmentation du nombre de repas pour la restauration du midi,
- augmentation de la fréquentation du CLSH depuis septembre ;
- augmentation des factures de téléphone,
- augmentation des frais pour le « *Cantu Lupi* » et l'information,
- augmentation des frais pour le fleurissement...

Au vu de ces observations et devant le manque de nouvelles recettes prévisibles en 2006, 2007 et même 2008, le conseil municipal a décidé de prendre les mesures qui suivent de façon à diminuer les dépenses de fonctionnement ou tout au moins les maîtriser dès le budget 2006 :

- Maintenir les charges salariales au niveau de 2005. Cela implique surtout de diminuer le recours aux vacataires. Les services concernés sont le CLSH ou le CLAJ. Donc moins de sorties ou voyages. Diminution ou pas de stages aux vacances.
- Diminuer les dépenses suivantes 2006 :
 - fleurissement : moins 4000 € ,
 - fournitures administratives : après consultation de 3 fournisseurs on a retenu le moins cher,
 - un « *Cantu Lupi* » en moins : 1100 €,
 - fournitures de petit équipement : moins 6000 € (concerne surtout les services techniques),
 - frais de télécommunication : demander les factures détaillées, suppression de l'accès à l'international,
 - frais d'affranchissement : décision de revoir l'envoi des « fiches navettes » du CLSH/ Restauration scolaire,
 - petite enfance : étudier le CA 2005 et le BP 2006 pour voir l'incidence de la PSU, par rapport à la subvention attribuée,
 - revoir les tarifs des services en juin.

BUDGET PRIMITIF 2006 UN BUDGET « A LA CROISEE DES CHEMINS »

Il s'agit d'un budget à la croisée des chemins avec la fin des investissements engagés ces dernières années (halle des Rencontres, ferme du Pavillon) et la mise en place des opérations d'envergure à venir, dont le montage des dossiers financiers et techniques pour les équipements liés à la ZAC du Chêne-St-Fiacre.

Le conseil municipal a voté un budget qui se chiffre à 2 355 660 €. 1 513 696 € sont consacrés au fonctionnement et 841 963 € à l'investissement. La section de fonctionnement est en diminution de 37 044 €.

Les volontés principales sont de diminuer les dépenses et de stabiliser la dette conformément aux observations du CA 2005 voté lors du même conseil municipal.

A l'heure de la pseudo décentralisation gouvernementale, qui se traduit par un appauvrissement des finances communales, nous poursuivons tout de même notre politique de services et d'équipement pour les habitants. Nous avons eu des difficultés à clore ce budget, malgré l'augmentation de 3 % des impôts locaux. Afin de pouvoir effectuer les travaux indispensables et urgents nous avons dû solliciter l'EPArmarne pour repousser le paiement du solde de l'achat de la ferme d'un montant de 42 144 89 €. Au vu de nos réelles difficultés budgétaires, l'EPArmarne nous propose de monter un dossier auprès des services du SSGOU pour essayer d'obtenir le statut attribué aux villes nouvelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 513 697 € sont consacrés au budget de fonctionnement. Les charges de personnel représentent 56% de ce budget pour un montant de 850 000 €. Les subventions aux associations s'élèvent à 31 400 € dont 20 000 € pour l'association de la Petite Enfance. La contribution au service incendie départemental se chiffre à 23 270 € et le montant de la pénalité pour manque de logements sociaux sur la commune à 10 215 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts locaux estimés à 646 420 €. La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ne progresse que de 3 263 € soit 1,51%. Le reversement de la taxe professionnelle par Marne-et-Gondoire est de 218 597 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Concernant le programme d'investissement :

- 411 500 € sont consacrés aux remboursements d'emprunts à cours terme réalisés pour pallier à des recettes attendues pour l'aménagement de la ferme : un de 225 000 € en attendant le versement de la participation de Marne-et-Gondoire, et un de 200 000 € pour l'avance de TVA dont 100 000 € seront consolidés à échéance en octobre.
- 35 618 € couvriront de nouveaux travaux :
 - pour l'ouverture d'une classe en primaire et son mobilier,
 - pour la cour du CLSH (comme décidé en commission des travaux),
 - pour les locaux de la petite

enfance afin de répondre aux normes demandées par la CAF pour que l'association puisse percevoir la PSU.

- 92 647 € sont consacrés aux opérations à finir de réaliser : ferme du Pavillon et cimetière.
- 266 740 € sont réservés aux études nouvelles pour la construction d'un groupe scolaire et d'une halte garderie.

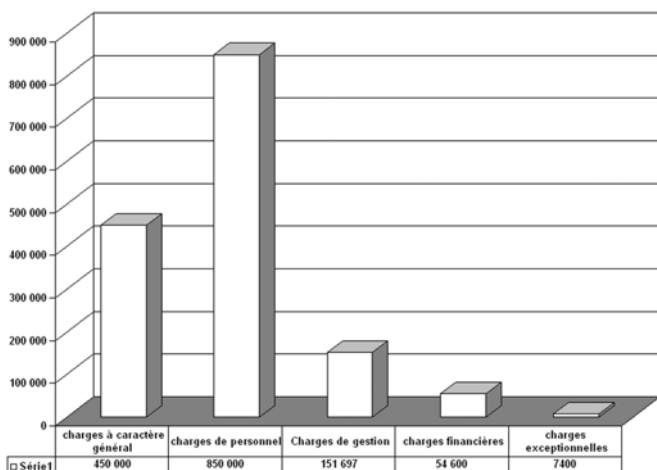
Les recettes d'investissement proviennent du remboursement de la TVA (dépenses année 2004) pour 143 000 €, d'une participation de l'EPArmarne de 300 000 € (versement par anticipation d'une fraction des participations dues dans le cadre de la ZAC du chêne St Fiacre), de diverses subventions du Département (sur investissements 2005) pour un montant de 140 918 €.

Pour la deuxième année consécutive, la section d'investissement ne reçoit aucune somme de la section de fonctionnement.

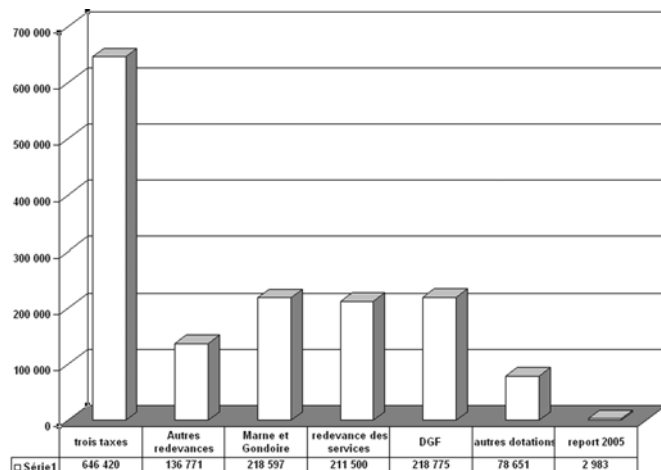
L'étude financière du cabinet Laurent Consultant commandée par l'EPArmarne, prévoyait des difficultés budgétaires pour les années 2006, 2007, 2008. Aucune recette nouvelle en perspective sinon celle d'augmenter encore et toujours les impôts. Si nos recettes devaient encore diminuer en 2007 nous serions obligés de revoir le fonctionnement de nos services. Dès 2009, nous retrouverons une croissance normale et les finances seront assainies.

Pierrette MUNIER,

Adjointe au maire chargée des finances.



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

Que fait le Conseil général pour vous ?

Le Conseil général de Seine-et-Marne est composé de 43 conseillers généraux élus dans tout le département. Ses principales compétences concernent :

LA SOLIDARITÉ

C'est la moitié du budget du Conseil général : RMI, Personnes âgées, Personnes handicapées...

LES COLLÈGES

Le Conseil général construit et rénove les collèges

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil général intervient dans le domaine des routes ou de l'environnement

Pour poursuivre ses actions, le Conseil général accroît son budget

Il doit également financer les engagements non tenus par le Gouvernement plus de 30 millions d'euros en 2006.

Pour le seul RMI, l'État doit déjà plus de 20 millions d'euros au Conseil général. S'y ajoutent 350 kilomètres de routes nationales et plus de 1.500 agents qui sont transférés par l'Etat, sans les financements nécessaires.

Le Conseil général investit dans l'avenir de la Seine-et-Marne

SOLIDARITÉ

- * Ouverture de la Maison du Handicap
- * + 40 % pour le Fonds de solidarité logement
- * Aide à la rénovation des logements de l'OPDHLM
- * Création d'emplois trempins et de contrats avenir

ENFANCE ET EDUCATION

- * 1 000 places pour la petite enfance en 5 ans
- * Construction ou rénovation de 19 collèges
- * Objectif : 1 ordinateur pour 10 élèves dans les collèges (contre 1 pour 80 en 2004)
- * Programme d'actions pour l'enseignement supérieur
- * Lancement des rencontres de la jeunesse le 15 mars

AMÉNAGEMENT DURABLE

- * Débat public sur l'avenir de la Seine-et-Marne
- * Elaboration d'un schéma départemental de l'eau potable
- * Haut débit dans toutes les communes
- * Intervention auprès de la SNCF pour l'amélioration des transports publics
- * 80 Millions d'euros en faveur des routes départementales

Que fait la Région pour vous ?

Ses principales compétences (les plus lourdes financièrement, en dehors du développement économique, de la formation professionnelle et de la protection de l'environnement) concernent :

LES TRANSPORTS

La Région pilote vos transports

LES LYCÉES

La Région construit et rénove vos lycées

LES LOGEMENTS

La Région finance la construction de logements sociaux

Pour poursuivre ces actions, la Région doit faire appel à la fiscalité,

Car le gouvernement ne tient pas ses engagements !

L'État transfère ses dettes à la Région. Il ne paie pas sa part pour les transports.

L'augmentation touchera :

- les propriétaires (+ 8 € en moyenne)
- les artisans et petits commerçants (+ 60 € en moyenne)
- les entreprises (+ 100 € en moyenne)

Cet effort de solidarité permettra à la Région d'investir pour mieux répondre à vos attentes

- rénovations des trains, métros et bus
- ticket unique valable 1h30 partout
- métro jusqu'à deux heures du matin le week-end
- tarification plus juste
- construction de lignes nouvelles

- rénovation de 163 lycées
- aide à la demi-pension pour les familles modestes
- lutte contre le décrochage scolaire

- construction de 120 000 logements et réhabilitation de 120 000 logements
- création de 15 000 logements étudiants d'ici 2010

Plus de
1 Milliard d'€

Plus de
700 Millions d'€

Plus de
202 Millions d'€

"Quelques nouvelles de la halte-garderie de Chanteloup"

Depuis septembre 2005 nous avons le plaisir d'accueillir les enfants dans des locaux repeints à neuf, le centre de loisirs ayant, comme prévu, déménagé en juillet.

Après plusieurs contrôles de la DDASS et de la CAF, nous avons enfin eu l'autorisation d'appliquer le quotient familial à partir du 1^{er} décembre 2005, ce qui a fait baisser le prix horaire pour la quasi totalité des familles. Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui nous ont fait confiance surtout ces deux dernières années malgré certains commentaires prématurés mettant en cause nos compétences. C'est donc l'esprit enfin apaisé que nous avons entamé cette nouvelle année.

Nous vous rappelons que les places étant limitées, ne tardez pas à vous inscrire, il reste déjà peu de places et la liste d'attente s'allonge de jour en jour.

Début novembre nous avons embauché **Mademoiselle Anne-Hélène Bourgeois** (CAP de la petite enfance) qui a remplacé **Mademoiselle Puisieux** dont le contrat s'est terminé le 1^{er} décembre. Anne-Hélène avait fait un stage en mars 2005 et nous avons pu l'apprécier. Pour mémoire, les autres membres du personnel se composent de la directrice : **Françoise Chauvet** (depuis plus de 18 ans), de **Danielle Reis**, auxiliaire de puériculture, qui me seconde efficacement depuis plus de 7 ans, et de **Fabienne Touré** (CAP de la petite enfance), qui nous apporte son aide précieuse depuis plus de 3 ans.

Je profite de ces quelques lignes pour les remercier publiquement de leur soutien et du professionnalisme dont elles font preuve depuis le début. Et n'oubliez pas de vous inscrire dès maintenant.

Françoise CHAUVET,
DIRECTRICE.

L'idiot
du village
2006



Comme chaque village avait jadis son idiot, c'est un retour aux vieilles traditions que nous offre **MUSK** par son incroyable audace et son sens particulier de l'esthétique. En effet, après le tag sur murs, la peinture-sur-arbre semble être le dernier moyen qu'il ait trouvé pour marquer son passage. Les caniches et autres canidés se contentant d'uriner sur les troncs, lui, utilise ses trois neurones en plus pour souiller l'arbre du rond-point de l'entrée du village. C'est pour cet exploit sans précédent, et pour l'ensemble de son œuvre, que lui est décerné le grand prix du GRET d'OR 2006. Comme chaque artiste qui atteint ses limites, il peut désormais ranger des bombes de peintures et commencer à nettoyer.

C.C.A.S. Analyse du questionnaire proposé aux personnes âgées de plus de 60 ans

A l'automne 2005, le CCAS organisait auprès des personnes âgées, de 60 ans et plus, une enquête de proximité pour, dans un premier temps, mieux connaître les besoins au quotidien de ces personnes et, à partir de là, essayer de mieux adapter les services existants proposés.

Au mois d'octobre 2005, Chanteloup-en-Brie comptait 126 personnes âgées de 60 ans et plus.

Un questionnaire a été adressé à chacun des couples recensés ainsi qu'aux personnes vivant seules.

33 réponses nous sont parvenues représentant 51 personnes (13 personnes seules) soit moins de 50 % des personnes interrogées.

Les questions portaient sur la connaissance des services existants et du degré de satisfaction que ceux-ci apportent aux usagers ainsi que sur les activités ludiques offertes périodiquement aux plus de 60 ans.

Plus de 60 % des personnes interrogées se disent satisfaites de l'action menée par le CCAS, 10 % la trouvant non satisfaisante parce que mécon nue. 20 % n'ont pas répondu.

D'une manière générale, vous êtes unanimes à demander plus de « social » de la part du CCAS.

Au niveau de l'aide au quotidien, 20 % des personnes interrogées ne savent pas qu'un service de Téléalarme est proposé.

Plus de la moitié d'entre-vous ignore qu'un service de portage de repas à domicile existe.

Enfin, au travers du service soins à domicile, vous êtes nombreux à demander des interventions personnalisées dans des cas précis par le personnel communal.

Tant au niveau de la commune que celui du CCAS, nous n'avons pas vocation à répondre à de telles demandes.

Par contre, la commune de Chanteloup-en-Brie a signé une convention avec l'ASSAD (Association d'aide et soins à domicile) permettant de fournir, dans des circonstances particulières, un suivi de soins à domicile pour uniquement des soins infirmiers

ou d'hygiène générale. Cette aide peut être accordée dans le cadre de la constitution d'un dossier APA.

Au niveau des activités ludiques, goûters trimestriels et repas de Noël, vous êtes entre 30 et 50 personnes à y participer en fonction des dates proposées et de vos disponibilités.

Les raisons évoquées, qui font qu'un certain nombre d'entre-vous n'y participe jamais, sont diverses.

La première d'entre-elles concerne l'état de santé.

Viennent ensuite la garde des petits enfants, le manque de temps, d'autres activités et, pour quelques-uns, vous reprochez « l'existence de clans et de places réservées » (sic).

A la lecture de vos réponses nous avons constaté qu'il existait, pour certain d'entre vous une confusion entre les actions menées par le CCAS et les activités proposées par le « Club du Moulin », association indépendante rattachée au Foyer rural.

Le CCAS est un établissement public communal dont la vocation première est d'apporter aide et soutien à toutes personnes en faisant la demande. Les quelques actions ludiques spécifiques menées envers les personnes âgées ne se font que dans ce cadre. Aucune cotisation n'est demandée.

Le Club du Moulin est une association où se retrouvent les Anciens de notre commune, mais aussi de communes voisines. Il est nécessaire d'être adhérent et d'acquitter une cotisation annuelle pour participer à ses activités.

Vous êtes aussi un petit nombre à regretter que le voyage annuel soit supprimé.

Nous nous étions expliqués à ce sujet. Le CCAS a considéré qu'il était difficile de maintenir une activité qui ne concerne qu'une quinzaine de personnes en raison du coût engendré par cette activité, bien qu'une participation financière vous était demandée.

En conclusion, nous vous remercions d'avoir consacré du temps à répondre à ce questionnaire. Pour l'avenir le CCAS continuera ses missions. Les élus, membres du Conseil d'Administration, sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant son action.

Mais nous nous devons aussi de vous dire que les actions menées en direction des personnes âgées ne constituent qu'un aspect du rôle du CCAS. Sa mission première étant d'apporter, en fonction de ses moyens, de l'aide purement sociale à toute personne dans le besoin qui sollicite son action.

Pour y parvenir, les seules ressources dont dispose le CCAS sont la subvention de la commune votée au budget par le conseil municipal (7 500 € pour 2006) et les bénéfices engendrés par l'organisation de la soirée dansante annuelle organisée au mois d'octobre de chaque année (environ 600 € pour 2005).

Pour le Conseil d'administration,

Marcel OULÉS,

Adjoint au Maire.

Travaux E.D.F. route du Moulin-Bourcier

E.D.F. a proposé à la commune d'enfouir le câble d'alimentation électrique sur une portion de la route du Moulin-Bourcier. Nous avons pensé qu'il serait judicieux d'enfouir, dans le même temps, les câbles de l'éclairage public et du téléphone.

Ces travaux seront terminés à temps pour la brocante.



Le temps du souvenir...

A la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie

Il était mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien. C'était l'application des accords signés la veille, à Evian, entre le gouvernement français et le GPRA (gouvernement provisoire de la république algérienne)... C'était la fin officielle de dix années de guerre en Algérie, au Maroc et en Tunisie.



19 mars... La seule date, parce qu'historique, qui convient pour commémorer un lourd et tragique bilan: 30 000 militaires français tués pour la plupart au printemps de leur vie ; 300 000 blessés ou malades, des dizaines de milliers de victimes civiles, des milliers de harkis abandonnés à un effroyable destin, un million de personnes contraintes de quitter la terre où elles sont nées.

En cette année 2006, devant le monument aux morts de Chanteloup-en-Brie, MM. Gérard Willaume, maire, Jean Calvet, conseiller général du canton, accompagnés pour la circonstance de porte-drapeaux et Anciens combattants d'Algérie, se sont recueillis et ont appelé au souvenir. Et de lire ces quelques lignes : « *Que les jeunes s'inspirent des leçons du passé pour construire un avenir meilleur ! Si la défense est le prix de la liberté, la paix est le gage d'un monde solidaire plus humain ! La paix est la victoire de la raison sur les passions! La plus belle des victoires, celle et de la paix sur la guerre .* »



La cérémonie s'est terminée par la remise de la Médaille du combattant à M. **Robert FILOCHE** par le **Colonel Lemaire**.

J. Besnier La Marne
Photos : Service Communication

Prochaines cérémonies commémoratives : Lundi 8 mai à 11 heures, et Dimanche 18 juin à 11 heures

A propos de la T.N.T.

Régulièrement, nous sommes interrogés sur la couverture du village en accès divers : TNT, ADSL, câble, etc...

Le conseil municipal a, à plusieurs reprises, étudié la solution du câblage du village. Après avoir contacté des sociétés de câblage, il s'est avéré impossible de lancer une telle opération, le coût étant hors de portée du budget municipal.

Il convient de noter, par ailleurs que les technologies évoluent rapidement. De nombreuses solutions individuelles, variées et discrètes pour l'environnement existent. Beaucoup d'opérateurs proposent, pour des coûts relativement bas des accès à la TNT, Internet, téléphone avec un seul abonnement. Notre commune est couverte par le très haut débit.

Le conseil municipal n'a pas, pour autant, abandonné la solution du câblage du village, mais il faudra attendre des jours meilleurs pour nos finances et évaluer les vrais besoins.

Pierrette MUNIER,
Adjointe au maire,
chargée de la communication.



Pourquoi il ne faut pas détruire les nids d'hirondelles et des autres oiseaux.?

- Parce que l'information sur la grippe aviaire est mal comprise ou mal diffusée, on assiste à de nombreuses destructions de nids d'hirondelles et d'autres espèces. Ces destructions sont inutiles et font plus de dégâts sur les populations d'oiseaux et la nature en général que la grippe aviaire.

Les remarques faites ici au sujet des hirondelles sont pour la plupart valables pour les autres espèces.

- Parce qu'il n'y a eu à ce jour aucun cas de contamination d'humains par des oiseaux sauvages. Tous les cas de grippe aviaire chez les humains (191 au 06/04/06, dont 57% ont été mortels) ont atteint des personnes qui avaient un contact répété, prolongé et proche avec des oiseaux qu'ils manipulaient directement: donc, principalement, des fermiers éleveurs de volailles ou des employés d'élevages.

- Parce que les oiseaux migrateurs ne sont pas les principaux responsables de la propagation du virus. Lorsque l'on compare les routes migratoires des oiseaux sauvages (généralement orientées nord-est-sud-ouest) et la direction de l'extension de l'épizootie (est-ouest), on constate qu'ils ne se recouvrent pas. Par contre, cette extension a bien suivi les chemins des échanges commerciaux et industriels de la filière avicole.

- Parce que la probabilité d'apport du virus dans votre maison par les hirondelles est quasi nulle. Des études sont en cours dans les pays où elles ont passé l'hiver. Aucune sur-mortalité n'y a été constatée. Le nombre d'hirondelles porteuses de virus sera sûrement proche de zéro.

- Parce que le virus ne résiste pas à la chaleur de l'été hors d'un organisme vivant, le virus trouve des conditions favorables à sa conservation dans l'eau non salée, à condition qu'elle soit assez froide (moins de 8°C). L'été est donc moins favorable à sa propagation.

- Parce que les hirondelles malades ne migrent pas. La migration est une épreuve épuisante pour les oiseaux. Seuls les plus valides y survivent. Un oiseau malade n'a donc aucune chance d'atteindre son site de nidification.

- Parce que les conditions de vie des hirondelles sont peu favorables au développement du virus. Le virus ne se propage facilement qu'au sein de groupes d'oiseaux qui vivent dans une extrême promiscuité, au contact de leurs fientes ou de l'eau froide et non salée. C'est pour cela que la maladie se répand si vite dans les élevages confinés.

- Parce que le virus touche plutôt certains oiseaux d'eau.

Parmi les espèces sauvages, le virus de la grippe aviaire touche surtout les canards et les cygnes qui vivent dans des milieux favorables au virus. Les cas concernant d'autres espèces sont extrêmement rares (quelques individus seulement parmi les millions d'oiseaux sauvages).

- Parce qu'il y a des mesures connues bien plus efficaces.

L'actuelle épidémie de grippe aviaire n'est pas la première, et l'expérience acquise a permis de maîtriser l'extension du virus en intervenant directement sur les élevages (par exemple en Italie en 2000 et aux Pays-Bas en 2003), montrant que c'est bien là que la lutte contre la propagation du virus doit être menée.

- Parce que détruire les nids est interdit. La destruction d'oiseaux d'espèces protégées ou de leur nids est interdite par l'article L.411-1 du code de l'environnement, repris dans l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire.

- Parce que détruire les nids est dangereux. Les déséquilibres créés par l'homme dans les écosystèmes ont des conséquences graves et durables. Détruire la nature n'est pas une mesure de précaution.

corif (Centre Ornithologique Ile-de-France)
18, rue Alexis-Lepère -93100 Montreuil
Tél. : 01 48 51 92 00 -Fax : 01 48 51 92 40
corif@corif.net

La rentrée

Rentrée scolaire 2006/2007

Les inscriptions à l'école **maternelle**, pour la rentrée de Septembre 2006, auront lieu les :

Samedi 13 mai 2006 et **20 mai 2006**
de 8 h 30 à 11 h 30.

Elles concernent les enfants **nés en 2003** et les **nouveaux arrivants** sur Chanteloup.

Se munir de la feuille d'inscription *délivrée* par la mairie, du livret de famille du carnet de santé de l'enfant (pour les nouveaux enfants arrivant à Chanteloup nés en 2001 et 2002, se munir en plus du certificat de radiation de l'ancienne école).

Pour les parents des enfants nés en 2003, le samedi 20 Mai sera une matinée " Portes ouvertes ", au cours de laquelle ils seront informés des objectifs de la petite section et des habitudes de vie de leur enfant à l'école.

Pour l'inscription en 1^{re} année d'école maternelle (enfants nés en 2003), au cours préparatoire, ou pour les enfants arrivés dans la commune récemment, les familles doivent se présenter en Mairie munies :

- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF-GDF, facture de téléphone fixe ou facture de la SAUR FRANCE).
- Du livret de famille ou à défaut d'un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.

Attention, pièces supplémentaires à fournir Pour les parents séparés :

- Un justificatif de la garde de l'enfant (compte-rendu par le juge aux affaires familiales).

Pour les familles hébergées :

- Une attestation d'hébergement sur l'honneur,
- Présence impérative de la personne vous accueillant, munie de sa Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile (Cf. ci-dessus).

Il vous sera alors délivré un certificat d'inscription à remettre aux directrices des écoles.

Puis à l'école...

Se munir :

- Du certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- Du carnet de santé de l'enfant,
- Du certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école,
- De 4 photos d'identité pour les enfants nés en 2003,
- Et d'un certificat médical attestant que l'enfant est apte à la vie collective en milieu scolaire et à jour de ses vaccinations, pour les enfants nés en 2003.

Maryse THÉAULT,

Adjointe au maire, chargée des affaires scolai-

L'hôpital de Jossigny



Depuis mars 2005, l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Ile-de-France (ARHIF) a donné son accord de principe au projet de reconstruction de l'hospitalisation de court séjour du Centre Hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée sur le site de Jossigny. Cette autorisation concerne la réalisation d'un hôpital de 460 lits et places (330 actuels) de médecine, chirurgie et d'obstétrique.

Cette réalisation s'inscrit dans le plan « HOPITAL 2007 » et bénéficie de financements spécifiques. A ce titre la première pierre et les premiers travaux devront donc nécessairement être réalisés avant la fin de l'année 2007.

Il faut préciser que les 460 lits seront totalement fonctionnels autour d'un « moteur technique » performant (imageries médicales, radiothérapie, bloc opératoire, urgences, etc.), l'ensemble sera complété par un pôle logistique comprenant l'unité centrale de production des repas, le restaurant du personnel, une blanchisserie relais, la pharmacie, la stérilisation, la production d'énergie et les magasins généraux.

Cet hôpital pourra être évolutif (si l'ARH en autorise le principe après évaluation des besoins) sans que l'activité des 460 lits existants ne soit perturbée. L'hôpital sera modulable (flexibilité) ce qui lui per-

mettra de s'adapter aux besoins futurs tant en organisation qu'en technologie. Une attention particulière est apportée au confort du malade (80% de chambres individuelles).

Le Centre hospitalier souhaite également maintenir la synergie de travail qui existe entre l'hôpital général (le somatique) et la psychiatrie, telle qu'elle se vit au quotidien à Lagny depuis près de 40 ans. Ainsi, nous souhaitons que la psychiatrie (125 lits), dont le transfert ne dispose pas de financement à ce jour, se reconstruise également à Jossigny.

Le site de Lagny ne sera pas délaissé pour autant. Il gardera et développera une activité sanitaire et médico-sociale de qualité autour des thèmes des soins de suite - rééducation (SSR) et de la gériatrie. La direction générale de l'hôpital restera sur le site latignacien jusqu'à sa totale reconversion démontrant ainsi que le Centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée est bel et bien un établissement de santé public sur deux sites dédiés aux soins et à la santé de ses usagers. Ces deux sites s'inscrivent dans une logique de proximité d'une part et d'une véritable organisation médicale de territoire d'autre part, ceci en parfaite cohérence avec les textes du SROS 3 et les souhaits de nos tutelles hospitalières.

HUMEUR

Pépère, t'es plus dans l'coup !

"J'aurai prochainement soixante-seize ans, un âge qualifié de respectable. Souvent à cette période de la vie, on vous accorde peu d'intérêt quand il s'agit de débattre des problèmes de la société d'aujourd'hui, on s'entend même dire: "Pépère, t'es plus dans l'coup !"

Mais à quels critères se réfère-t-on pour juger de la sorte ?

Lors des dernières décennies, une incontestable vie artificielle s'est installée dans les pays dits développés: l'informatique est devenue reine, la consommation est poussée à l'extrême, les déchets s'amoncellent dans des décharges sauvages, les oiseaux migrateurs ou autres viennent s'y alimenter - on pourrait y voir un rapport avec la grippe aviaire. La pollution est mondiale : ce porte-avions bourré d'amiante est l'illustration parfaite de l'inconséquence des hommes. Qualifiés d'apprentis-sorciers à la fin du XIX^e siècle, ils ont obtenu du galon depuis, mais pour avoir négligé les lois naturelles de l'existence, ils se trouvent piégés dans cette technologie de pointe dont ils ne sont jamais rassasiés.

Les gens de mon âge peuvent avoir la nostalgie de leur enfance, la vie était beaucoup plus simple, nos grand-mères reprisaient les chaussettes de toute la famille; la mode étant secondaire, le costume du dimanche était porté jusqu'à l'usure, on mangeait sain et cela avait du goût, un petit bout de jardin, c'était comme un petit bout de Paradis.

Rouler à bicyclette était un réel plaisir, très peu de circulation automobile, on se respectait.

Ah oui! Ceux qui ne sont plus dans le coup ne sont pas ceux à qui l'on pense en premier...

Faudrait peut-être remettre les pendules à l'heure.

ROGER FOURNIER.

Entre nature et culture, à 20 minutes de Paris...

Marne et Gondoire, le poumon vert de Marne-la-Vallée, nous offre une mosaïque de paysages, souvent inattendus.

Dans cet écrin naturel, un patrimoine bâti, riche et diversifié, témoigne d'une vie et d'une activité humaines souvent intenses.

Depuis deux saisons, l'Office de Tourisme et les habitants passionnés de Marne-et-Gondoire vous proposent de découvrir ces patrimoines, entre nature et culture, entre savoir-faire et histoire locale.

Pour la troisième année, 7 nouveaux rendez-vous vous sont donnés pour parcourir l'Histoire dans une atmosphère conviviale.

Ces promenades, gratuites et ouvertes à tous, durent 2 heures et se terminent par un verre de l'amitié offert par chaque municipalité.

CALENDRIER 2006

- Guermantes / Conches sur Gondoire : Dimanche 14 mai
- Thorigny-sur-Marne : Dimanche 28 mai
- Chanteloup-en-Brie : Dimanche 2 juillet
- Dampmart : Dimanche 9 juillet
- Carnetin : Dimanche 17 septembre
- Bussy-Saint-Martin : Dimanche 24 septembre
- Gouvernes : Dimanche 1^{er} octobre

Rendez-vous à 9 h 45 devant les mairies des communes participantes sauf pour la promenade du 24 septembre : Rendez-vous au Parc du Château de Rentilly. Le 14 mai : départ mairie de Guermantes.

Office de Tourisme de Marne et Gondoire
www.marneetgondoire.fr/ot
 1, place de la Fontaine 77400 Lagny-sur-Marne
 Tél. : 01 64 02 15 15 - officedetourisme@marneetgondoire.fr

LE PROGRAMME CULTUREL PRINTEMPS 2006 DE CHANTELOUP

- mercredi 3 mai : examen de guitare
- samedi 13 mai : théâtre enfants
- mercredi 31 mai : examen de formation musicale
- samedi 3 juin : **CONCERT DE ROCK !**
- dimanche 4 juin : examen de batterie (matin) et examen de piano (après-midi)
- dimanche 11 juin : audition de musique
- samedi 17 juin : théâtre
- dimanche 18 juin : spectacle de danse

samedi 3 juin 20 h 30

CONCERT ROCK

en collaboration avec le service communal de la culture et des loisirs

CHANTELOUP

SAMEDI 3 JUIN 20h30

Corvette

GLUBAX wAzir

T.A.Z TOUSAUZOO

TARIF : 6 €
GRATUIT pour les - de 12 ans

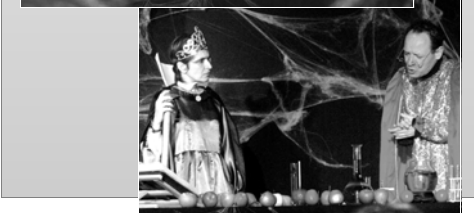
A propos...

du théâtre de Jessie

Dans leurs improvisations, les ados nous ont charmé par leur spontanéité et leur à-propos, leurs goûts et leur sens du théâtre.

« Blanche-Neige... ou presque » nous a surpris par son originalité. Il était loin le conte de notre enfance !

Une pièce surprenante et drôle qui a beaucoup amusé petits et grands.



A propos...

du concert Jazz-Rock

Une façon très originale de présenter le spectacle par ce mélange de chant et de batterie très réussi et sympathique.

Bon niveau pour les batteurs, d'autant plus méritants que les morceaux étaient difficiles.

De même que pour les chanteurs tous talentueux, qui nous ont permis d'apprécier, entre autres, la jolie voix de Mathilde Penisson. Bravo aussi à Jennifer et Ludovic Denoun pour leurs accompagnements très plaisants. Un spectacle de qualité que l'on a eu plaisir à voir.

Espérons que la prochaine fois, plus de Chanteloupiens viendront supporter nos jeunes artistes.



EXPOSITION PHOTO

Nous sollicitons tous les photographes amateurs de talent à se faire connaître auprès du Service culturel de Chanteloup-en-Brie afin d'organiser dès la rentrée prochaine, la première exposition photographique de Chanteloup et de ses environs.

Vous pouvez contacter le Service culturel au 01 64 12 74 54

INFORMATIONS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

DÉPART EN VACANCES



PENSEZ A VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

Dans votre intérêt n'achetez pas de voyage sans vous êtes assuré que vos papiers d'identité soient en cours de validité.

L'établissement de ces documents par la Sous-Préfecture demande un certain délai incompréhensible en raison de l'afflux des demandes en période de congés.

Vous avez prévu cette année de partir à l'étranger. Il vous faut être titulaire :

- soit d'une carte d'identité en cours de validité pour : Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, Malte et Chypre ;
- soit d'un passeport en cours de validité pour les autres pays.

Afin de respecter les exigences, d'une part des autorités américaines, et celles édictées par le règlement européen 2254/2004 du 13 décembre 2004, le gouvernement a décidé de mettre en place un passeport électronique (cf décret du 30/12/2005).

PRÉSENTATION DU PASSEPORT ÉLECTRONIQUE

Ce passeport est un titre hautement sécurisé comportant la photographie numérisée de son détenteur et un composant électronique contenant ses données personnelles.

Ce passeport est désormais un titre individuel qui certifie l'identité de son titulaire.

Les conditions de délivrance sont donc plus exigeantes et strictes en matière d'état civil et de nationalité.

Ainsi, la possession d'une carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée) ou d'un ancien passeport ne permet plus une délivrance simplifiée du passeport : dans tous les cas (première demande ou renouvellement), l'administration doit désormais procéder à un examen approfondi de votre situation de l'état civil et de la nationalité.

De même, les photos d'identité qui ne répondraient pas aux normes internationales en vigueur seront rejetées.

Enfin, la fabrication centralisée des passeports électroniques exclut toute délivrance immédiate du titre.

A COMPTER DU 24 AVRIL 2006, VOUS POURREZ DÉPOSER UNE DEMANDE DE PASSEPORT ÉLECTRONIQUE AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE

Remarques importantes :

Les passeports en cours de validité sont valables jusqu'à leur péremption. C'est également le cas des inscriptions d'enfants qui y figurent. Il n'est donc pas nécessaire de demander leur renouvellement par anticipation.

Par ailleurs, quel que soit le type de passeport détenu, l'accès au territoire de certains pays peut être subordonné à la possession d'un visa ou à la date de validité du passeport. Les usagers sont donc invités à consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères : www.diplomatie.gouv.fr (« conseils aux voyageurs »).

PASSEPORT POUR UN MAJEUR

Liste des documents à fournir :

- **une copie intégrale de l'acte de naissance en original ;**

Attention : le livret de famille personnel ou celui des parents, n'est plus accepté pour justifier de son état-civil ;

- **2 photographies d'identité récentes** de format 3,5cmx4,5cm, identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair, neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc ;

- **la preuve de la nationalité française**, (document à fournir en original) ;

- **un justificatif récent de votre domicile** à vos noms et prénom (en original) ;

- **des timbres fiscaux pour un montant de 60 € ;**

- **un document officiel avec photo permettant de vous identifier** (carte nationale d'identité, carte professionnelle délivrée par l'Etat, permis de conduire, permis de chasser, etc...) ;

- **le formulaire de demande rempli et signé :** lors de la remise de votre passeport, vous devrez restituer l'ancien, sauf s'il comporte un ou des visas toujours valides.

PASSEPORT POUR UN MINEUR

Sauf pour se rendre (ou transiter) aux Etats-Unis, les inscriptions d'enfants qui figurent d'ores et déjà sur les passeports des parents en cours de validité demeurent valables sous réserve que l'enfant soit âgé de moins de 15 ans.

A compter du 24 avril 2006 les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport des parents.

Pour toutes les destinations nécessitant un passeport, un mineur, quel que soit son âge, doit désormais posséder un passeport, dont la validité est de 5 ans.

La demande est présentée par une personne exerçant l'autorité parentale.

Liste des documents à fournir :

- **une copie intégrale de l'acte de naissance ;** Attention : le livret de famille des parents n'est plus accepté pour justifier de l'état civil de l'enfant ;

- **2 photographies d'identité récentes** de format 3,5cm x 4,5cm, identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair, neutre uni, en couleur ou en noir et blanc ;

- **la preuve de la nationalité française** (le document attestant de la nationalité française doit être produit en original) ;

- **1 justificatif récent du domicile** du représentant légal (en original) ;

- **des timbres fiscaux** pour un montant de 30 € ;

- **le formulaire de demande rempli et signé** par le représentant légal ;

lors de la remise de votre passeport, l'ancien passeport de l'enfant devra être restitué, sauf s'il comporte un ou des visas en cours de validité.

Selon les cas : la décision de justice, le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, le jugement de tutelle.

Une pièce d'identité du représentant légal :

Le passeport d'un mineur est remis en présence de son représentant légal.

A partir de 13 ans, le passeport doit être signé par son titulaire.

ACCÈS AUX ÉTATS-UNIS EN L'ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE :

- les passeports électroniques pourront permettre de voyager ou transiter aux Etats-Unis sans visa.

- Les passeports « type DELPHINE » délivrés avant le 26 octobre 2005 demeurent valables jusqu'à leur expiration pour voyager ou transiter aux Etats-Unis sans visa.

- Les passeports « type DELPHINE » délivrés à compter du 26 octobre 2005 ou les passeports anciens modèles encore en cours de validité devront être revêtus d'un visa délivré par l'ambassade des Etats-Unis (le remplacement éventuel de ces passeports « DELPHINE » par des passeports électroniques et les conditions dudit remplacement n'a pas encore été arrêté par le gouvernement).

Des précisions vous seront données sur le site ou par téléphone au fur et à mesure des informations données par le ministère.



Arlette MASQUELIER,
Responsable « ETAT CIVIL ».

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

Les haies végétales et les arbres des propriétés riveraines ou voisines des voies publiques et des passages piétonniers **DOIVENT ÊTRE TAILLÉS RÉGULIÈREMENT** afin que les automobilistes ne deviennent pas des auteurs involontaires d'accidents et que les piétons ne soient pas gênés, ni ne risquent pas d'être blessés par des branchages dépassant des clôtures.

IMPORTANT : tout arbre ou haie végétale ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur en limite séparative (sauf accord écrit de votre voisin) et être planté au minimum à 0,50 m de cette limite. La meilleure période pour tailler les haies de conifères sont les mois commençant par un A (avril-août).

HEURES DE TONTES

Jours ouvrés

de 7 heures à 20 heures.

Samedis

de 9 heures à 12 heures
et de 15 heures à 19 heures.

Dimanches et jours fériés

de 10 h 30 à 12 heures.

Dans le cadre de la construction du petit immeuble au feu tricolore de l'avenue de la Jonchère, face à l'épicerie, le container à verre est dorénavant installé place du Boulingrain, Route de la Ferme-du-Pavillon, face à l'hôtel.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Parcours de citoyenneté : 3 étapes pour devenir citoyen.

Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté », l'enseignement de Défense a été prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^e et de 1^{re}

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'ECJS (Education Civique, Juridique et Sociale) des classes de 1^{re} et de terminale.

En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité, et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté ».

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Troisième étape du « parcours de citoyenneté », La journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront -s'ils le souhaitent- lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée (éducation nationale, missions locales).

En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** vous est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Bureau du Service National de Paris
BP 405, 00487 ARMEES
34, rue de Chaligny, 75012 PARIS
Tél. : 01 44 64 24 25 - Fax : 01 4464 2351

www.bsn-par@dsn.sga.defense.gouv.fr

**Propreté :
Savoir vivre
avec votre chien**

Rendre les rues plus belles et plus accueillantes, c'est concourir au bien être de tous. y compris des chiens, pourquoi pas! **A condition que les trottoirs restent propres.**

Les déjections des animaux sont causes de multiples nuisances, potentiellement dangereuses, néfastes pour l'environnement, négatives pour l'image de la ville, coûteuses pour la collectivité et inacceptables en termes d'hygiène publique.

Les maîtres ne doivent avoir de choix que le ramassage. Pour maintenir une ville propre et attrayante, mais aussi pour faire acte de civisme. C'est un problème de conscience individuelle dont la réponse ne peut qu'être individuelle.

BABY SITTING

Marianne VAUTRIN

18 ans

01 64 30 18 99 / 06 24 96 35 64

week-end

Les prix du concours départemental des villes et villages illuminés 2005 auquel les habitants de Chanteloup ont massivement participé cette année encore, ont été remis :

Diplôme Lumière d'Argent :

M. et M^{me} DUQUIN

M. et M^{me} VAN DIERMEN

Diplôme Lumière de Bronze :

M. et M^{me} DURANT-BIDAULT

M. et M^{me} GUTTIEREZ

M. et M^{me} Jean-Luc PLACET

Merci à eux et rendez-vous

l'hiver prochain !

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE
INTERDIT**

(arrêté municipal n° 2003.04.27 du 15 avril 2003)

Le règlement du Code sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets végétaux ou de toute nature.

Les déchets de tontes de gazon, de tailles de haies ou d'arbustes, doivent être emballés dans des sacs plastiques. Les branchages importants doivent être quant à eux liés en fagots ne dépassant pas 1,50 m de longueur.

Le tout doit être déposé à la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT CIVIL

*Nous leurs souhaitons
nos vœux de bonheur :*

Manuel **SANTOS** et Valérie **BONNAIRE**
le 11 février 2006

Ils nous ont quittés :

ELOIRE Berthe 1 janvier 2006
VERVIALLE Jean-Paul..... 3 février 2006
RUFINO Jeannine 3 février 2006
GUIHARD Robert..... 20 février 2006
LECOMTE Antoinette 16 mars 2006
ROUSSEAU Jean 20 mars 2006
FOURNIER Suzanne..... 24 mars 2006
PELARDY Georges..... 26 mars 2006

*Nous leurs souhaitons
la bienvenue :*

BOSSON Jessica 6 janvier 2006
PUCHEU—LAUNAY Mathis . 26 janvier 2006
CHARIOT Margaux Margaux 14 mars 2006

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :

Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

NUMÉROS UTILES

URGENCE : 112
SAUR : 0810 017 018.
EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.
La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service : 113.
Fil santé jeunes : 0 800 235 236.
Écoute santé : 0 800 150 160.
Sida info service : 0 800 840 800.
Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.

Encombrants 2006



Lundi 19 juin
Lundi 18 septembre
Lundi 18 décembre

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !



PHARMACIE

avenue de la Jonchère

01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi
de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :

Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.

Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

☎ : 01.64.02.03.97



MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :
Les samedis après-midi, dimanches
et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre
N° unique : 01-64-30-64-30



GILL IMMO

60 bis, avenue de la Jonchère

01-60-94-25-25

CLUB DE LA VERRERIE

30, rue des Terres-Fortes

01-60-07-04-04

<http://clubdelaverrerie.com/>



DISTRIBUTEUR VIDÉOS



avenue de la Jonchère



Le Cœur de Chanteloup

Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère

01-60-35-91-01

ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-48-83



TABAC JOURNAUX



POINT POSTE :

Retraits/Dépôts
de colis et de recommandés,
vente de timbres...

Fermé le MARDI

60 bis, avenue de la Jonchère

01 60 31 15 09

SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère

01-64-30-30-30



STEPH COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants

Séances UV

4, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-98-80

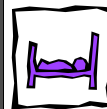


CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-30-00-00

<http://www.chanteloup-hotel.fr>



TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



Calendrier de collecte des déchets

Chanteloup en Brie

	Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
	Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
	Encombrants	Lundi 19 juin, lundi 18 septembre 2006	
	Déchets toxiques	Déchetterie	PRATIQUE Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Réceptacles sont à votre disposition en mairie.
	Déchets verts	Déchetterie	

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats, végétaux, huiles de vidange, batteries, peintures ...

Horaires d'ouverture :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	CROISSY BEAUBOURG ST-THIBAUT-DES-VIGNES	CHELLES NOISIEL
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h30	13h00 - 17h00
Mardi, Jeudi & Vendredi	13h00 - 17h00	9h00 - 13h30
Samedi	9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	
Dimanche	9h00 - 13h00	

Fermeture les jours fériés

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et
du badge d'accès aux déchetteries

Afin de faciliter le recyclage, les usagers sont tenus de faire
le tri des déchets.

Pour tout renseignement complémentaire : ☎ 0800 776 541

CHELLES
zac de la Tuilerie
rue de la Briqueterie

CROISSY-BEAUBOURG
ZA Pariest
Rue des vieilles vignes

NOISIEL
parc d'activité de la Mare Blanche
14 bis rue de la Mare Blanche

SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye

Exposition peinture - sculpture 2006

C'est du 11 au 19 mars, salle Van-Dongen, qu'a eu lieu la 28^e Exposition de peinture et de sculpture de Chanteloup-en-Brie. Une trentaine d'artistes y ont présenté leurs œuvres dont le thème était « **TERRE** ». Gros succès, puisque plus de 500 visiteurs se sont pressés en semaine pour admirer ce que Chanteloup et ses environs compte comme forces créatrices. Les élèves des écoles ont aussi pu profiter de cette événement puisque chaque matin étaient organisées des visites guidées avec Cécile Benattar, responsable de la culture, dont surtout, une visite exceptionnelle avec Jean-Claude Gibert, peintre exposant...



L'orchestre de musique de chambre du conservatoire de Lagny a ouvert le vernissage de l'exposition le vendredi 10 mars, par une vingtaine de minutes d'interprétation de morceaux classiques, puis les exposants ont rencontré les visiteurs. Le thème proposé cette année, « **Terre** », a permis de mettre

en lumière le lien qui unit la terre, les roches de par les pigments et leur fabrication, aux couleurs, souvent chaudes, qui dominaient les œuvres exposées. Des matériaux issus de la terre, comme le bois, l'argile, et le verre, ont aussi été mis à l'honneur. Peinture abstraite ou bien figurative, il

y en avait pour tous les goûts. Les cours d'art plastique, de poterie, le centre de loisirs, et les écoles maternelle et primaire de Chanteloup ont aussi dynamiquement participé à cette événement, montrant des œuvres aussi créatrices qu'ingénieuses, remportant un vif succès auprès de tous.



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 17 heures à 19 heures
Mercredi : 9 h 30 à 12 heures
 **14 heures à 17 heures**
Vendredi : 9 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) : .. :
 **9 h 30 à 12 heures**
 Secrétariat : 01-64-12-74-50
 Comptabilité : 01-64-12-74-51
 Service culturel : 01-64-12-74-54
 Périscolaire : 01-64-12-74-57
 Cabinet du Maire
 et urbanisme : 01-64-12-74-52

PERMANENCES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE
 Lundi 17 heures à 19 heures
 Mercredi 14 heures à 17 heures
 Vendredi 9 h 30 à 12 heures
La mairie sera fermée le samedi matin du 8 juillet et le 19 août 2006 inclus



Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr
 Webmaster : 01-60-31-05-91 E-mail : mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON
 (Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
 Gérard Willaume.
Comité de rédaction et conception :
 Pierrette Munier,
 Maryse Théault, Catherine Akeroyd,
 Marcel Oulés, Jean-Pierre Nicol.

Coordination :
 Jean-Claude Paris
 Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3

Visitez le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr